



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis n° 2020 - 26

Avis direct (expert délégué) Date : 29/05/2020	Objet : Destruction d'un nid de Cigogne blanche sur la cheminée d'un particulier – Eguisheim (68)	Avis : favorable
---	--	-------------------------

Contexte

Un nid de Cigogne blanche est présent sur la cheminée d'une propriété privée. Cette cheminée est utilisée toute l'année : chauffage et eau chaude. Suite à la visite d'un chauffagiste, il s'avère que ce nid entraîne un dysfonctionnement de la chaudière (chute de branche dans le conduit de la cheminée). La localisation du nid représente un danger pour les habitants de la propriété et pour les Cigognes. Le propriétaire demande l'enlèvement de ce nid pour des raisons de sécurité : refoulement des fumées, risque d'intoxication, rendement minoré, risque d'incendie,...

Le référent Cigogne du Conseil Départemental du Haut-Rhin a pu se rendre sur place et a constaté la présence d'un nid non-occupé à proximité de la propriété. Ce nid est proposé comme mesure compensatoire. Compte-tenu du contexte de la commune, 15 couples de Cigognes observés en 2019, dont 10 couples ayant eu 2 jeunes ou plus, la réutilisation d'un nid fonctionnel non-occupé est jugée acceptable. La localisation du nid compensatoire est située à moins de 100m. Un plan est joint pour localiser les deux nids : en rouge le nid à déposer, en bleu le nid compensatoire. Les Cigognes ne sont pas présentes en permanence sur le nid à enlever, actuellement.

L'intervention interviendra le plus rapidement possible.

Questions au CSRPN

Le projet remet-il en cause le bon accomplissement du cycle biologique de la population de Cigogne blanche ?

Supports de réflexion

CERFA, photographies du nid à déposer et du nid compensatoire, plan

Analyse du CSRPN

rapporteur : Sylvie Massemin

Tenant compte des éléments fournis concernant la position du nid de ce couple de cigognes, il est en effet nécessaire de supprimer ce nid et d'installer des systèmes adéquats empêchant la formation d'un nouveau nid dans le futur. La présence d'un autre nid à proximité pourrait être une solution de remplacement. Il faut s'assurer cependant que ce nid ne soit pas du tout occupé, nous n'avons pas d'information sur la date du passage du référent cigogne du Conseil départemental du Haut-Rhin.

Avis du CSRPN

Avis favorable à la destruction d'un nid de cigogne à Eguisheim (68).

Recommandations

- 1) *S'assurer que le nid à proximité ne soit pas occupé cette année. S'il s'avérait qu'un autre couple l'occupe, il faudra envisager la construction d'une structure pouvant accueillir un nouveau nid.*
- 2) *Cette destruction doit être réalisée à la fin de la période de reproduction de l'espèce, après l'envol des poussins. Ceci peut être envisagé début août.*
- 3) *Un suivi de l'occupation du nid de compensation devra être effectué durant deux ans après l'opération.*

Laurent Godé

Expert délégué, président de la commission
dérogation espèces protégées du CSRPN Grand Est

